

PRÉAMBULE

Des nouvelles modalités
d'aménagement des espaces publics

PRÉAMBULE

des nouvelles modalités
d'aménagement des espaces publics

SOMMAIRE

Avant-propos	5
Introduction	7
Une évolution des documents-cadres, des contenus et des pratiques	8
8 objectifs pour feuille de route	10

AVANT-PROPOS

Des espaces publics à vivre

L'espace public de la métropole fait l'objet d'une grande attention en tant que lieu porteur d'un sentiment d'appartenance collective à la ville. La qualité des paysages, le confort d'usage comme la sécurité des espaces publics sont des exigences partagées par les acteurs et les usagers.

Prolongement extérieur du logement, l'espace public est le lieu de contact avec l'urbain, lieu de croisement, de pause et de rencontre avec les autres. Aménagé par la collectivité mais de plus en plus conçu avec les habitants, il prend vie par les usages et par son appropriation citoyenne.

Consciente des enjeux urbains et humains autour des espaces publics, Bordeaux Métropole, avec la démarche « nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics », a ouvert une nouvelle façon de concevoir et de gérer les espaces publics pour une métropole accueillante, agréable et vivante au quotidien. Les objectifs fixés se déclinent en termes de confort, de souplesse dans les usages et évolutions, d'adaptations aux divers contextes urbains, d'économie de coût et d'espace.

Le présent guide de conception des espaces publics est un outil méthodologique et technique pour la concrétisation des politiques métropolitaines en matière d'aménagement. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre privés ou publics amenés à concevoir l'espace urbain. Il est construit avec les services de Bordeaux Métropole et l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a-urba) et piloté par la mission espaces publics de la direction générale des territoires.

Les concepteurs trouveront ici des outils pour concevoir l'espace public en tirant parti de la diversité des contextes et des ambiances urbaines locales.

Produit par Bordeaux Métropole

Conçu et réalisé par les Services de Bordeaux Métropole et l'a-urba agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine

Pilotage

Nicolas Drouin, directeur de la mission espaces publics, direction générale des territoires

Équipe projet

Mission espaces publics : Dominique Raffailac
Direction générale mobilité : François Durquety
Pôle territorial Bordeaux, service études et maîtrise d'oeuvre : Patrick Da Costa
Pôle territorial rive droite, service études et maîtrise d'oeuvre : Guy Darmusey, Mathias Mulquin
Pôle territorial rive droite, direction de la gestion de l'espace public : Catherine Benevent
Pôle territorial sud, service études et maîtrise d'oeuvre : Jean-Louis Doerfler
Pôle territorial sud, direction de la gestion de l'espace public : François Baigneau
Pôle territorial sud, service aménagement urbain : Didier Harribey
Pôle territorial ouest, service aménagement urbain : Nadine Grégoire
Pôle territorial sud, direction du développement et de l'aménagement : Nathalie Plénard
Pôle territorial ouest : direction de la gestion de l'espace public : Pascal Besançon
Direction de la voirie : Julieta Lombardo, Felipe Carrasco

Elaboration du cahier Végét'eau

Eric Pesme, directeur. Direction des espaces verts. Biodiversité et génie écologique.

Claude Garcia, chef du service gestion, direction des espaces verts.

Anne Desurmont, responsable trame verte sociale métropolitaine, direction des espaces verts.

Lucie Ibos, chef de service voirie et espaces vert de la ville de Bègles.

Marie Combrié, chef du service territorial 5, pôle ouest

Loïc Mallet, chef du service espaces verts de la ville de Pessac.

Aurélien Rol-Tanguy, direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages.

Pascale Wertheimer, coordinatrice nature et paysages du pôle rive droite.

Elisabeth Fournier, coordinatrice nature et paysages du pôle ouest.

Valérie Roche, coordinatrice nature et paysages du pôle sud.

Dominique Bluteau, chef surveillance du domaine public, pôle Rive Droite.

Rémy Croiset, chef du centre d'études, direction de l'eau.

Virginie Lannes, chargée de mission participation citoyenne, direction conseil et organisation.

Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (a'urba)

Chef de projet : Sophie Bayce, architecte urbaniste

Equipe projet : Laure Matthieussent, paysagiste urbaniste, Arthur Duhamel urbaniste, Jean-Christophe Chadanson urbaniste, Cécile Nassiet environnementaliste, Thierry Bucau cartographe et Hélène Dumora photographe.



INTRODUCTION

Les attendus du projet métropolitain en matière d'espaces publics

Le projet politique et les orientations pour le traduire dans l'espace public induisent une stratégie fondée sur :

- **une organisation territoriale des reports modaux ;**
- **un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement ;**
- **la promotion des modes actifs ;**
- **le vœu d'une ville plus conviviale et apaisée dans ses quartiers ;**
- **plus de nature pour un meilleur climat urbain.**

L'existence de ce projet politique induit la mise en place des conditions pour une application concrète dans les faits (c'est-à-dire aménager).

C'est notamment pourquoi le plan d'actions « **Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics** » a été adopté en conseil de communauté fin 2012. Ses fiches actions, toujours en référence aux attendus du projet métropolitain, cadrent le « passage à l'acte » pour obtenir des résultats visibles dans les prochaines années.

Un guide de conception actualisé

Antérieurement, La Cub avait édité en 2009 un Guide de Conception des Espaces Publics communautaires, fruit des réflexions nourries au milieu des années 2000. Au regard de ces nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics, de l'évolution des documents d'urbanisme, des retours d'expériences des réalisations des dernières années et de l'utilisation même faite du guide, une mise à jour s'est imposée.

En effet, depuis 2011, l'a-urba accompagne les services métropolitains avec **pour objectif de définir les actions permettant la mise en oeuvre d'un espace public « courant », à la fois :**

- **plus souple dans ses usages et dans ses capacités d'évolutions ;**
- **plus économe en coût global et en espace ;**
- **mais aussi plus contextualisé et respectueux de l'environnement.**

Cette actualisation s'attache ainsi tout particulièrement à décliner des « modes de faire » qui ne soient pas des projets en soit. Il s'agit plutôt d'expliquer ce vers quoi tendre et comment y parvenir sans pour autant prédéfinir la réponse. Car chaque projet est unique et doit se penser en fonction des singularités du lieu, des usages, de la commande, du programme, des contraintes diverses.

UNE ÉVOLUTION DES DOCUMENTS-CADRES, DES CONTENUS ET DES PRATIQUES

CADRES	GCEP* 2009:		GCEP réactualisé (2017):
	1 - En rapport avec le PLU 2006▶	1 - En cohérence avec le projet métropolitain et le PLU 3.1
	2 - En lien avec le PDU▶	2 - En articulation avec le Programme d'orientation et d'actions des déplacements mobilité, issu du Grenelle
	3 - Antérieur à «l'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public» de 2012▶	3 - Pour incarner ses méthodes et ses principes (fiches-actions)
CONTENUS	4 - Recherche d'une cohérence globale▶	4 - Plus de place au contexte (urbain et environnemental) tout en poursuivant la cohérence d'ensemble
	5 - Une première prise en compte de la nature et de l'eau▶	5 - Affirmation du rôle de la nature et de l'eau dans les espaces publics
	6 - Une approche selon 5 catégories de voirie▶	6 - Nouvelle philosophie de la voirie selon ses 3 vocations (dominante de déplacement/relationnelle & de proximité/perméabilités vertes & douces)
APPLICATIONS	7 - Une mise en oeuvre par une multiplicité d'acteurs▶	7 - Importance des retours d'expériences et une démarche mettant en cohérence l'ensemble des acteurs
	8 - Des principes d'aménagement systématiques▶	8 - Un guide qui laisse la place au projet : chaque intervention est unique

Actualisation réglementaire

L'ancien GCEP étant en lien avec le PLU précédent, il était fondamental de l'actualiser à l'aune du projet métropolitain et du PLU 3.1, en particulier passer de prescriptions en lien avec les orientations de l'ancien PDU à celles incarnant le POA mobilité, ainsi que les méthodes et les principes des « Evolutions des modalités d'aménagement de l'espace public » & ses fiches-actions.

Actualisation de fond

Alors que l'ancien GCEP a permis de chercher une cohérence globale dans les conceptions d'aménagement des espaces publics métropolitains, son actualisation cherche à accorder beaucoup plus de place au contexte et aux usagers (notamment via une plus grande participation des usagers à la conception des espaces publics : cf. guide de la participation) sans pour autant perdre la lisibilité d'ensemble d'une structure d'espaces publics formant une colonne vertébrale du territoire.

Tandis que le guide initial commençait à esquisser les principes de prise en compte de la nature et de l'eau dans l'espace public, sa mise à jour permet de développer les orientations afin de proposer toujours plus de place à la « nature » (au sens large) en ville.

Si le guide 2009 était basé sur une approche selon les 5 catégories de voirie du RHV de 2004, la version 2017 se décline selon une nouvelle philosophie de la voirie, prenant en compte sa vocation (dominante de déplacements, relationnelle et de proximité ou encore perméabilités vertes et douces) adossée à un Réseau Hiérarchisé de Voirie (RHV) actualisé en 6 postes.

Actualisation de forme

Enfin, à ces raisons réglementaires et de fond viennent se superposer des motivations plus de forme, liées à la technique et à l'usage du guide. L'expérience a montré que le guide initial a été utilisé par une multiplicité d'usagers, d'où l'importance de tenir compte des retours d'expérience principaux et de mettre en place une démarche mettant en synergie l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, la mise en forme du GCEP 2009 donnant lieu à des principes d'aménagement parfois trop systématiques (et de fait pas assez adaptés) laisse penser que son actualisation sous une forme plus souple et plus ludique laisserait plus de place au projet et à l'intelligence du concepteur pour faire en sorte que chaque intervention soit singulière.

Les documents-cadre gravitant autour du GCEP

cf : cahier 2 ressource

- La fiche-action n° 1 du document « **Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics** » (Bordeaux Métropole) prévoit d'établir un « **Plan de vocation des espaces publics** » selon 3 vocations :

- **voiries à vocation dominante de déplacements (VDD)** ;
- **voiries à vocation relationnelle et de proximité (VRP)** ;
- **perméabilités vertes et douces (PVD)**.

- **Le Réseau Hiérarchisé de Voirie actualisé-RHV**

Il traduit les objectifs politiques jusqu'aux échelles fines des communes en lien avec les acteurs locaux, afin de définir la hiérarchisation du réseau viaire et les objectifs territorialisés de multimodalité.

Le RHV s'articule avec les vocations de voiries issues des Nouvelles modalités d'aménagement de la manière suivante :

- **les axes structurants d'agglomération (cat.1)**
+ les liaisons intercommunales (cat. 2)
= voiries à vocation dominante de déplacements (VDD)
- **les voies de liaisons interquartier (cat.3)**
+ les voies de desserte locale (cat.4)
= voiries à vocation relationnelle et de proximité (VRP)
- **les pistes cyclables (cat. 5)**
+ le cheminement piéton (cat. 6)
= perméabilités vertes et douces (PVD)

- **Le Plan piéton** est quant à lui un document précisant les stratégies de développement des itinéraires en modes actifs (maillages doux),

- Le guide «accessibilité»,
- Le guide «structures»,
- Le guide «vélos.

- En toile de fond, la révision du PLU en **PLU 3.1** intégrant les volets mobilité et habitat, où le POA mobilité nécessite de concevoir autrement les espaces publics, notamment dans ses objectifs d'apaisement des quartiers (schéma cible).

- Et en parallèle, certaines études servent à impulser de nouvelles façons de voir, à intégrer de bonnes pratiques dans les façons de faire, en lien notamment avec l'évolution des modes de vie sur l'espace public :

- « **Des espaces publics ordinaires de qualité** » (Aurian-Audar-A'urba, 2013)
- « **Des espaces publics à vivre** » (A'urba, 2013)

In fine, ces plans et schémas doivent permettre de traduire dans les faits la stratégie métropolitaine en matière d'espaces publics.

MEMO

CUB

= Communauté Urbaine de Bordeaux
(actuelle Bordeaux Métropole)

GCEP

= Guide de Conception des espaces publics

PDU

= Plan de déplacements urbains

PLU

= Plan local d'urbanisme

POA

= Programme d'orientations et d'actions

RHV

= Réseau hiérarchisé de voiries

8 OBJECTIFS POUR FEUILLE DE ROUTE

NOTA

La démarche «évolutions des modalités d'aménagement des espaces publics» et ses fiches actions, validée en conseil communautaire en décembre 2012, constitue le déclencheur d'une actualisation du GCEP, également appuyée par le POA Mobilité et notamment la fiche A51 «Actualiser le guide des espaces publics communautaires». Les 8 objectifs communs sont un rappel des objectifs énoncés, afin de rappeler non seulement les engagements qui ont été pris mais aussi de réaffirmer leur dimension politique. Pour plus de précisions sur ces 8 objectifs, se reporter au dossier «évolutions des modalités d'aménagement des espaces publics» cf : cahier 2 Ressourcerie

1 - Favoriser l'eau et la nature dans l'espace public

= Afin de créer des espaces publics confortables, y favoriser la présence de la nature et de l'eau en ville, en lien avec le projet de ville nature PLU 3.1. et en rapport avec les préoccupations environnementales, de santé et du confort urbain pour tous.

- Intégration de la nature et de l'eau dans les projets d'espace public, en prenant en compte leurs différentes fonctionnalités (aménité, qualité, confort, risques potentiels, etc.).

cf : fiches-action n°6 + n°7

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

2 - Libérer l'espace public et renforcer la politique du stationnement métropolitain

= Aux endroits stratégiques, penser à libérer l'espace public de ses occupations trop encombrantes.

- Inscrire le principe de libérer l'espace public dans chaque programme.
- Limiter au strict minimum la signalisation verticale de police et de direction & étudier la suppression des carrefours à feux sur les voies à vocation relationnelle et de proximité.
- Rechercher la multifonctionnalité des mobiliers.
- Favoriser la bande servante.
- Préfigurer la politique de stationnement métropolitaine.

cf : fiches-action n°4 + n°10

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

3 - Concevoir des lieux capables d'évoluer

= Dans la conception des projets, s'attacher à favoriser l'évolutivité des lieux : concevoir des espaces (structure, géométrie, matériaux) en intégrant les potentialités d'usages multiples du site. Ne pas spécialiser trop les aménagements pour que les usages puissent changer dans le temps (l'heure de la journée, le jour de la semaine, la saison dans l'année, etc.)

- Inscrire dans chaque programme le principe de lieux évolutifs.
- Préserver l'évolutivité des aménagements en évitant une traduction physique «dure» systématique des fonctionnalités.
- Proposer plus de dispositifs modulaires.
- Accepter l'inondabilité d'espaces publics non liés à des fonctions essentielles .

cf : fiche-action n°13

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

4 - Ponctuer l'espace public de lieux de pause

= Intégrer dans chaque projet des lieux de pause destinés à promouvoir la rencontre et le lien social, mais aussi à favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite.

- Identifier les besoins en phase programme.
- Développer des typologies de lieux de pause adaptées aux besoins : diversité de formes et d'ambiances.

cf : fiche-action n°18

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

5 - Favoriser le maillage des circulations pédestres

= En lien avec l'importance croissante accordée aux piétons et à l'ensemble des modes doux, chercher à bien articuler tous les modes pour le confort de tous les citoyens et éviter les segmentations modales trop franches.

- Concevoir un espace public confortable et maillé, répondant avec souplesse à la multiplicité des usages.

cf : fiche-action n° 17

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

6 - Choisir les bons aménagements de sécurité

= Décliner les domaines d'emploi des différents aménagements de sécurité selon les niveaux du réseau hiérarchisé de voirie.

cf : fiche-action n° 15

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

7 - Intégrer dans les pratiques le « juste-coût » et la récupération de l'existant

= Donner les conditions d'un choix du niveau d'aménagement souhaité, faire évoluer les techniques de conception et chercher à mettre en place des démarches économes, tant dans les coûts de conception que de réalisation puis d'entretien (objectif de coût global) sans pour autant produire des espaces publics moins qualitatifs.

- Intervenir simplement sur l'existant.
- Optimiser techniquement.
- Expérimenter, évaluer les réalisations, construire une culture du juste-coût.

cf : fiches-action n° 14 + n° 19

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »

8 - Favoriser la participation et expérimenter

= Elaborer des pratiques de concertation et de partenariat

- Favoriser les pratiques de concertation et de co-construction en fonction de la nature et de l'enjeu du projet afin de mieux associer les riverains et les usagers, tout en développant une culture commune en la matière.
- Considérer, dans tout projet d'aménagement, la concertation et la co-construction comme étant partie intégrante du projet.

= Bordeaux Métropole engage une nouvelle politique dont les objectifs de qualité et d'efficacité induisent des changements importants dans le mode de production et de conception des projets. Des objectifs ou des principes revisités, des méthodes ou une organisation transformées, les expérimentations sont un des instruments du succès de cette évolution. La priorité est donc donnée à l'expérimentation et à l'innovation.

- Mettre en place des stratégies d'aménagement des espaces publics qui soient innovantes pour « tester le champ des possibles » et parvenir à faire autrement.
- Diffuser et prendre en compte des résultats des expérimentations.

Nota : Le réseau métier « aménagements des espaces publics » de Bordeaux Métropole se présente comme un « laboratoire urbain » des espaces publics métropolitains, où l'on se sert des retours d'expérience et des projets-tests en cours pour questionner les façons de faire.

cf : fiches-action n° 9 + n° 11 + n° 12 + n° 16 + n° 21

« Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics »



Bouliac



Conception

Les Services de Bordeaux Métropole et
a'urba agence d'urbanisme Bordeaux
métropole Aquitaine

Conception graphique

LAPAO de Bordeaux Métropole et
a'urba agence d'urbanisme Bordeaux
métropole Aquitaine

Impression

BLF Impression
Tiré à 350 exemplaires
Décembre 2017

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Direction générale des territoires
Mission espaces publics
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

